

<https://officedubacbenin.bj/spip.php?article83>



Baccalauréat 2024 : 31 janvier, délai de clôture

- Bon à savoir -



Date de mise en ligne : mardi 30 janvier 2024

Copyright © Office du Baccalauréat - Tous droits réservés

Ouvertes depuis le vendredi 15 décembre 2023, les inscriptions à l'examen du baccalauréat session unique de 2024 seront clôturées **le mercredi 31 janvier 2024** au Bénin. C'est un délai infranchissable selon le Directeur Général de l'Office du Baccalauréat **Dr Alphonse da SILVA** en visite ce jeudi 18 janvier 2024 au CEG Gbégamey, le centre de réception des dossiers des candidats libres du Littoral et de l'Atlantique. L'Office du baccalauréat se conforme ainsi à la directive de l'UEMOA et aux textes qui encadrent la période d'inscription au Bénin.

« Les candidats libres ne pressent souvent pas les pas. C'est toujours le même constat chaque année. Nous lançons un appel aux candidats de venir s'inscrire selon les normes. Le registre des inscriptions sera rigoureusement clôturé le vendredi 31 janvier prochain. C'est un délai infranchissable » a fait savoir le Directeur Général de l'Office du Baccalauréat **M. Alphonse da SILVA** à la presse. Il a précisé que les dispositions sont prises dans tous les départements notamment dans les directions départementales des enseignements générale, technique et de la formation professionnelle pour accueillir les candidats libres. Après l'étape des inscriptions en ligne avec le smartphone, la tablette etc, les candidats libres doivent obligatoirement déposer les dossiers physiques pour faciliter le traitement de leur candidature.

Quelles sont les pièces à fournir pour le dossier de candidature ?

Dans le cadre de l'inscription à l'examen du Baccalauréat, session unique de juin 2024, la liste des pièces à fournir est composée comme suit :

- un formulaire de préinscription dûment rempli et signé ;
- une quittance individuelle des droits d'inscription (candidat libre) ;
- une photocopie légalisée et lisible de l'extrait d'acte de naissance ou une copie non légalisée de l'acte de naissance sécurisé ;
- un certificat de nationalité (candidat béninois né à l'étranger) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou carte d'identité biométrique (CIP accepté), du passeport ou de la carte consulaire ;
- un certificat ou une attestation de résidence (candidat libre) ;
- un certificat médical de dispense pour le candidat inapte aux épreuves d'éducation physique et sportive ;
- un certificat de non-inscription produit par la direction en charge du Baccalauréat du pays d'origine du candidat ou une déclaration sur l'honneur légalisée du candidat dans laquelle il indique qu'il n'est pas candidat au Baccalauréat dans un autre pays (candidat étranger) ;
- une photocopie du relevé de notes obtenues au dernier examen du Baccalauréat pour ceux qui ont déjà passé une fois le Baccalauréat ;
- deux photos d'identité récentes, identiques, en couleur et sur fond blanc de format 3,5 cm x 4,5 cm (candidat libre) ;
- une photocopie légalisée de l'attestation ou du relevé de notes du BEPC ou du CAP ou tout diplôme équivalent ;
- une enveloppe de format 11,5 cm x 16,2 cm portant nom, prénoms et série du candidat devant contenir la photo (candidat libre) ;

Important :

Une des deux photos est collée à l'espace réservé sur le formulaire de préinscription ; l'autre portant au verso le nom, les prénoms, la série, l'établissement et le département du candidat doit être introduite dans l'enveloppe (candidat libre).